

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2018

INCLUSION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP - (N° 1230)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 36

présenté par

M. Pradié

à l'amendement n° 9 de M. Ruffin

ARTICLE PREMIER

Substituer aux mots :

« des élèves en situation de handicap »

les mots :

« à l'inclusion scolaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec les amendements qu'il a déposés aux articles 1^{er}, 2 et 6 pour requalifier le statut d'« aidant à l'inclusion scolaire » en statut d'« accompagnant à l'inclusion scolaire », le rapporteur propose de sous-amender l'amendement n° 9 de façon à ce qu'il fasse bien référence à ce dernier statut, et non au statut actuel d'AESH.